

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : MULTIX MASTIC POLYESTER MULTIFONCTION

Utilisation : Mastic Polyester

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z.I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax 04 76 56 14 49
38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable.
Nocif par inhalation.
Irritant pour les yeux et la peau.

Une surexposition peut provoquer nausées et maux de tête.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit (préparation)

Description : Résine polyester contenant matières de remplissage et styrène.

Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS	N° CE	%	Symbole	Phrase de Risques *
Styrène	100-42-5	202-851-5	13-18 %	Xn	R10 R20 R36/38
Talc (sans fibre d'amiante)	14807-96-6	238-877-9	30-60 %		
Sulfate de baryum naturel	13462-86-7	236-664-5	5-25 %		

* Libellés des phrases de risques : voir point 16

4. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Respecter les mesures de protection individuelle.
Enlever immédiatement les vêtements souillés
En cas de malaise consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Enlever avec un moyen mécanique. Laver abondamment avec de l'eau et du savon.
Ne pas utiliser de solvant.
Appliquer soigneusement de la crème sur les parties touchées.
Consulter un médecin en cas d'irritation de la peau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, paupières ouvertes, pendant au moins 15 minutes et consulter immédiatement un spécialiste.

En cas d'inhalation : Retirer la victime de la zone contaminée.
Faire respirer de l'air frais.
Consulter immédiatement un médecin.
En cas de respiration irrégulière / d'arrêt respiratoire : respiration artificielle.
En cas de perte de connaissance, coucher et transporter en position latérale stable.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche, eau pulvérisée

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion ou aux gaz libérés :

En cas d'incendie dégagement possible, entre autres, de :

Oxydes de carbone

Equipement spécial de protection en cas de lutte contre l'incendie:

: Ne pas respirer les fumées.

Appareil de protection respiratoire autonome nécessaire.

Autres recommandations :

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés au danger avec de l'eau.

Collecter l'eau d'incendie contaminée séparément, ne pas jeter à l'égout.

Eliminer les résidus d'incendie et l'eau contaminée conformément aux réglementations en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Respecter les prescriptions de sécurité (voir points 7 et 8).

Eloigner toutes les sources de feu ou autres sources d'ignition.

Interdire l'accès aux personnes non habilitées.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les égouts ou les eaux.

En cas de contamination des rivières, des fleuves, des lacs ou des égouts, prévenir les autorités compétentes, conformément à la législation.

Méthodes de nettoyage / récupération :

Enlever avec un moyen mécanique.

Ramasser les restes avec une matière absorbante ininflammable (par ex. sable, terre à diatomées, vermiculite).

Voir point 8.

Eliminer en respectant les instructions décrites au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Eviter de respirer les vapeurs.

Assurer une aération suffisante au poste de travail, aspirer localement si nécessaire.

Incendie et explosion :

Formation possible de mélanges air-vapeur explosifs et facilement inflammables.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Stockage :

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Stocker le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger contre l'humidité et la lumière.

Conserver à l'écart de toute source de chaleur, flamme ou source d'étincelles.

Interdiction de fumer.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs limites d'exposition à surveiller par poste de travail :

CAS N°	Désignation	N° CE	Type	Valeurs	Unité
100-42-5	Styrène	202-851-5	AGW AGW	20 86	ml/m3 mg/m3

Catégorie de limite maximum : 2(II)

En respectant les valeurs AGW et BGW, il n'y a pas de risque d'altération de la fertilité.

14807-96-6	Talc (sans fibre d'amiante)	238-877-9	Valeur limite MAK	2	mg/m3 A
------------	-----------------------------	-----------	-------------------	---	---------

En respectant les valeurs AGW et BGW, il n'y a pas de risque d'altération de la fertilité.

13462-86-7 Sulfate de baryum naturel 236-664-5 AGW 3 mg/m3 A*)
AGW 10 mg/m3 E *)

*) E/A Fraction inhalable/alvéolaire - Valeur limite d'exposition à la poussière (prescription allemande sur les substances dangereuses TRGS 900 N° 2.4)

Equipements de protection individuelle :

Voies respiratoires :

Assurer une bonne ventilation.
Protection respiratoire nécessaire en cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail.
Utiliser un masque à air frais ou (mais uniquement pour une courte durée) un filtre respiratoire.
Recommandation : Filtre type A de couleur brune.

Protection des mains :

Utiliser de la crème protectrice.
Porter des gants de protection.
Matériau préconisé :
Caoutchouc fluoré.
Respecter les indications du fabricant de gants relatives à leur perméabilité et au temps de perméation ainsi que les conditions particulières sur le poste de travail.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection en cas de risque de contact avec les yeux.

Mesures d'hygiène :

Avant toute manipulation se munir de tous les équipements de protection.
Durant les travaux ne pas manger, ne pas boire – ne pas fumer.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Enlever immédiatement les vêtements souillés de produit.
Ranger les vêtements de travail séparément.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

Aspect : pâteux Couleur : beige Odeur : du styrène

Informations relatives à la sécurité :

Température d'ébullition	145°C env.
Méthode :	valeur littéraire du styrène
Point d'éclair :	31°C env.
Méthode :	DIN 53213
Température d'auto-Inflammation :	490°C env.
Méthode :	valeur littéraire du styrène
Limite inférieure d'explosivité :	1,1 Vol %
Méthode :	valeur littéraire du styrène
Limite supérieure d'explosivité :	8 Vol %
Méthode :	valeur littéraire du styrène
Tension de vapeur : 50°C	35 hPa
Méthode :	valeur littéraire du styrène
Densité à 20°C :	1,8 g/cm3 env.
Solubilité dans l'eau à 20 C :	0,30 g/l
Méthode :	valeur littéraire du styrène

Autres données :

Les données physiques sont des valeurs approximatives et sont basées sur les composants significatifs en matière de sécurité.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactions dangereuses :

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique :

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Informations complémentaires :

Eviter le chauffage excessif.

Prendre garde à la réaction exothermique avec les peroxydes.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient du styrène. Le styrène est irritant pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Il est nocif par inhalation.

Données littéraires du styrène : LC 50, inhal., rat, 4h : 11,8 mg/l
LD 50, oral, rat : 5000 mg/kg

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas rejeter dans les égouts ou les eaux.

Données littéraires du styrène :

Toxicité aiguë pour les bactéries :	EC 00 = 72 mg/l	durée du test : 16 h
Toxicité aiguë pour le poisson :	LC 50 = 17 mg/l	(Juhnke)
	LC 50 = 66 mg/l	(Luedemann)
Espèce test = Ide mélanote (Leuciscus idus)		durée du test : 48 h
Toxicité aiguë pour les daphnies :	EC 50 = 182 mg/l	durée du test : 24 h

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination du produit :

Eliminer le produit dans un centre d'incinération agréé ou stocker sous forme durcie dans une décharge agréée conformément aux réglementations en vigueur.

Code déchets / Désignation du déchet (Catalogue Européen des Déchets - CED)

07 02 08 Autres résidus de réaction et de distillation.

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison de particularités régionales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre ADR/RID (Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route et Chemin de Fer) (transfrontalier/domestique)

N° ONU :	1866
Désignation du produit :	Résine en solution
Etiquette de danger :	3
Groupe d'emballage :	III

Valable pour le mastic sans durcisseur.

Transport fluvial

ADN/ADNR : non déterminé

Transport maritime IMDG

N° ONU : 1866
Désignation du produit : Resin solution
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III
N° EMS : F-E, S-E
Polluant marin :

Transport aérien ICAO et IATA-DGR

N° ONU : 1866
Désignation du produit : Resin solution
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III

Remarque : Transport ADR/IDMG/IATA-DGR

Résine polyester multicomposant (N° ONU 3269) composée de :
Mastic, classe 3, groupe d'emballage III et durcisseur BPO (peroxyde organique).

Indications complémentaires :

Inflammable, point d'éclair +31°C env.
Eviter l'exposition à la chaleur.
Séparer des denrées alimentaires et autres produits de consommation.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage

Contient :
STYRENE

Symbole de danger :

Xn Nocif.

Phrases de risques (R) :

R10 : Inflammable.
R20 : Nocif par inhalation.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases de sécurité (S):

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S23 : Ne pas respirer les vapeurs.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Indications conformément à la directive N° 2004/42/CE

Valeur limite CE pour ce produit (Cat. IIB/b) : 250 g/l
Ce produit contient : < 250 g/l
Suivre les indications de la fiche technique.

Réglementation nationale :

Respecter la législation relative aux restrictions d'emploi, par exemple, les lois de protection des mineurs et de protection maternelle.

TA - air (styrène) : classe II

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 2 (propre classement sans test).

Consulter les fiches techniques de « BG Chemie » :
M 023 « Résines polyester et époxy »
M 054 « Styrène et préparations à base de styrène »

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques importantes :

R10 : Inflammable.
R20 : Nocif par inhalation.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosscemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.